

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-593

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 242 de la commission des affaires économiques

ARTICLE 55**Mission « Égalité des territoires et logement »**

I A la fin de l'alinéa 2, substituer au montant :

" 75 000 euros"

le montant :

" 30 000 euros"

II Procéder à la même substitution au alinéas 4 et 6

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par lui même